

**Zeitschrift:** Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

**Herausgeber:** Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

**Band:** 35 (1906)

**Artikel:** Rapport et propositions de la commission des contrôleurs à l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard

**Autor:** Bleuler-Hüni, C. / Blankart, J. / Morel-Vischer, A.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-622971>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Rapport et propositions

de la

Commission des Contrôleurs

à

l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard

concernant les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 1906.

*Messieurs,*

Les membres soussignés de la Commission de contrôle élue à teneur de l'art. 60 des statuts sociaux par l'assemblée générale des actionnaires aux fins d'examiner les comptes de l'exercice 1906, se sont réunis les 10 et 11 juin et ont l'honneur de vous communiquer ci-après le résultat de leurs travaux.

Tous les matériaux de comptabilité mis à notre disposition sont en ordre parfait et il y règne une clarté exemplaire; tous les renseignements qu'il nous a paru nécessaire d'obtenir nous ont été fournis avec la plus grande obligeance par les fonctionnaires supérieurs des services respectifs. En premier lieu nous avons vérifié et reconnu exactes les situations de la caisse et du portefeuille le soir du 8 juin; un grand nombre de pointages nous ont permis de constater la présence des titres se trouvant aux archives. Nous avons aussi comparé une partie des différents comptes avec le grand-livre et le rapport de gestion imprimé; la comparaison des pièces justificatives avec les comptes a eu lieu au moyen de pointages; nous avons constaté la concordance parfaite de toutes ces écritures.

Le rapport de gestion de la Direction et ses propositions nous suggèrent les quelques observations suivantes:

C'est avec satisfaction que nous avons pris note de l'accroissement, contre toute attente très notable des recettes de 1906, en regard desquelles nous remarquons, il est vrai, la marche ascendante des dépenses; le surcroît de dépenses s'explique principalement par l'accroissement du trafic et l'augmentation en dérivant soit du nombre des trains, soit des effectifs de toutes les divisions.

Nous ne pouvons qu'approuver les gratifications extraordinaires allouées au personnel en considération tant du renchérissement de toutes les choses nécessaires à l'existence que du surcroît de travail auquel il a été astreint, comme aussi les augmentations des salaires accordées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1907; nous approuvons ces mesures, parce que nous pouvons admettre que ces témoi-

gnages de bienveillance de la Compagnie envers ses fonctionnaires et employés seront justement appréciés par ceux-ci qui s'en montreront reconnaissants en accomplissant fidèlement leur devoir dans l'intérêt du service tout entier. Par la même raison nous approuvons également l'augmentation proposée par la Direction des appointements des fonctionnaires et employés qui se trouvent actuellement dans une classe supérieure de l'échelle des traitements.

Nous terminons en vous recommandant l'adoption des propositions de la Direction.

LUCERNE, le 11 juin 1907.

La Commission des Contrôleurs:

**C. Bleuler-Hüni**, conseiller d'Etat.

**J. Blankart**.

**A. Morel-Vischer**.